

REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ Ô MERLE (Corrèze)



Lundi 29 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 29 novembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geniez ô Merle se sont réunis en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h30 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents : Lionel JEAN, Marie France JURBERT, André VONTRAT, Maxime BOYER, Christine AIGUEPERSE, Nathalie GUBERT.

Excusée : Sarah CHAUZEIX

Une minute de silence est observée par le conseil municipal suite aux multiples attentats islamistes en France ces dernières semaines.

A l'unanimité M. Maxime BOYER est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Approbation du Procès-Verbal** de la réunion du 26/10/2020.
Sur la forme Mme Aigueperse propose de préciser certaines abréviations techniques afin de faciliter sa compréhension.
Approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT) du 26/10/2020.**

La commune percevra la somme de 149 000 € correspondant aux anciennes taxes professionnelles. En raison du transfert de la gestion des

Tours de merle à la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne (CC XVD) et à la convention de soutien, le rapport a fait l'objet d'une mise à jour. Le coût de la compétence transférée a été estimé à l'équilibre entre recettes et dépenses, sans impact sur le reversement CLECT de la commune.

Discussions autour de ce sujet et du transfert de la gestion du site. Mr Boyer fait remarquer que malgré l'aide matérielle et humaine que continue à apporter la commune et le fait que la commune reste propriétaire du site, la mention de Saint Geniez ô Merle n'apparaît pas sur les documents publicitaires 2020 du site au côté des partenaires de la Communauté de Communes.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

➤ **Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public 2021.**

La proposition de contrat pour une durée de 5 ans assurée par une filiale de la société Eiffage n'a pas été retenue. Le contrat actuel est maintenu. Coût 640 € annuel.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Prestation eau potable lavage / chloration.**

Suite à la construction cette année de la réserve d'eau avec surpresseur à Ensagnac, un avenant est fait sur le contrat avec la SAUR qui assure la chloration et le nettoyage des 3 châteaux d'eau et des 7 réservoirs. Le réservoir d'Ensagnac a été ajouté dans la liste des lieux d'intervention. Le coût global à l'année pour l'ensemble de la commune est autour de 7 500€.

Pour information, Monsieur le Maire a assuré l'ouvrage d'eau d'Ensagnac (bâtiment et équipement).

Monsieur le Maire n'a pas reconduit le contrat de la SAUR pour la surveillance informatique des réservoirs et des compteurs sectionnels qui s'élevaient à 8 000€ TTC. Un autre prestataire a été démarché (Hydroélec). Nous sommes dans l'attente d'un devis qui devrait être de l'ordre de 3 500€ TTC annuel.

Les agents techniques de St Geniez ô Merle continuent d'assurer la surveillance visuelle deux fois par semaine des châteaux d'eau et

réservoirs, plus les vidanges et remises en eau sur les différents sites (avant et après intervention de la SAUR).

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Prix de l'eau sur la consommation de 2021 /2022.**

Réflexion du conseil municipal en raison de la sécheresse qui a sévit cet été. La commune a dû pallier au manque d'eau de ses captages, par des achats d'eau au Syndicat du Puy du Bassin entraînant ainsi un surcoût estimé à 2600€ dans le budget de l'eau 2020.

Pour Monsieur le Maire une étude de restauration des captages actuels (surtout Ensagnac et Sermus) serait nécessaire. Pour mémoire, Il existe 1 forage réalisé en 1989 sur la commune, qui pourrait pallier le manque d'eau estival récurrent. Ce forage est à proximité du surpresseur d'Ensagnac (200 mètres). Des essais de pompage avec analyse de l'eau devraient débuter en septembre 2021 pour 3 semaines (période réglementaire). Tout sera fait pour qu'ils puissent être effectifs avant la saison estivale. Un hydrogéologue se rendra sur place le 16 décembre 2020. Merci à M. Gaby Escure qui autorise la commune à intervenir sur sa propriété afin de réaliser ses études.

Le prix de l'eau actuel tout compris (consommation taxes et abonnement) est de 1,53 €/m³ en 2020. Afin d'avoir accès à la totalité des subventions sur les travaux futurs liés à ce projet d'une part et d'autre part à l'entretien/renouvellement du réseau, le prix à pratiquer est de 1,75 €.

La proposition est donc faite d'augmenter le prix de l'eau de 11 centimes d'euro en 2021 et de 11 centimes d'euro en 2022 permettant ainsi d'atteindre le seuil fixé de 1,75 € en 2022.

Le logiciel de facturation sera paramétré afin que la taxe sur la pollution de 33 cts /m³ ne soit pas imputée sur 9 compteurs (abreuvement des animaux).

Une communication plus précise sur l'eau sera faite sur le Bulletin Municipal.

Approbation à l'unanimité pour le prix de l'eau 2021.

➤ **Enfouissement du réseau orange sur la D111 entre le Puy la Fourche et le Grand de Pers.**

Les membres du Conseil municipal décident de s'inscrire dans la continuité du projet de la précédente municipalité concernant l'enfouissement de 250m de lignes (télécom et fibre) en sortie de bourg ;

le réseau étant déjà enterré avant et après cette section. Les travaux seront exécutés s'ils rentrent dans une enveloppe de 10 000 € HT maximum (qui avait été budgétée par la municipalité précédente). Les derniers devis devraient nous parvenir rapidement.

Pour Orange le coût s'élèvera à environ 4 000€ HT (fourniture d'une chambre et des fourreaux avec dépose des poteaux bois et passage de la ligne téléphone dans un fourreau). La fibre sera passée dans un fourreau en même temps que le bourg. Le génie civil (tranchées) devrait être de 6000€ HT maximum.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Convention Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne – Transfert de la gestion des Tours de Merle**

Validation du procès-verbal de la mise à disposition du site des Tours de Merle à la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne (CC XVD).

Monsieur le Maire précise que pour donner suite à la demande de la Commune (*PV du 26/10/2020*), la CC XVD a souscrit une assurance pour les logements de la commune mis à disposition des stagiaires et des animateurs intervenant sur le site des Tours de Merle. Le but étant de se prémunir d'éventuels dégradations dans les logements.

Approuvé par 5 Membres – Abstention de Maxime Boyer pour désaccord sur certains points.

➤ **Programme voirie 2021.**

Un bilan est fait par le Conseil municipal sur l'état des routes et les priorités qui en ressortent.

Pour 2021, l'objectif est de refaire le revêtement en enrobé, le traitement des racines, le renforcement de l'accotement et la mise aux normes des aqueducs sur la route entre Prend-le Garde et le croisement du Vert (carrefour compris).

Selon l'étude réalisée par Corrèze ingénierie, le coût de ces travaux avoisine 80 000€ TTC pour cette portion. Après l'appel d'offre et la déduction des différentes aides, le reste à charge pour la commune vous sera communiqué ultérieurement.

Les travaux devraient débuter fin août début septembre pour une durée de 15 jours. Le but étant de ne pas perturber les activités saisonnières

(agriculture et tourisme), mais aussi de conserver une période favorable pour la réalisation des travaux.

Pour 2022, les travaux de voirie devraient se situer entre le pont d'Ensignac et le village de Chassagne. Nous en délibérerons fin 2021.

Approuvé à l'unanimité pour les appels d'offre et la réalisation.

➤ **Questions Diverses :**

- Le Plan de sauvegarde a été réalisé et sera mis à disposition sur le site internet de la mairie.
- Point sur l'installation en cours de la fibre par le conseil départemental – particularités rencontrées pour la route de Laval.

Monsieur le Maire est intervenu dans un premier pour interrompre les travaux (pose de 65 poteaux) sur la route de Laval, car cela ne correspondait pas à l'étude initiale qui était de poser la fibre sur les poteaux télécom existant. De plus la mairie n'avait pas reçu d'arrêté pour ces travaux.

Après une réunion avec le département et la société Axione qui est chargée de déployer la fibre sur notre commune, nous avons appris que la fibre ne pouvait pas passer sur la ligne existante car les terrains sont privés.

La commune est donc intervenue rapidement pour revoir l'implantation des poteaux afin d'en diminuer le nombre et de pouvoir ainsi améliorer la sécurité sur cette route dans l'avenir. Des arbres ont dû être abattus pour un coût de 2 fois 270 € ht (coupeurs de bois). Pour Monsieur le Maire il est très important que tout le monde est accès à la fibre.

- Programmation de réunions les 7 et 8 décembre pour la préparation du bulletin municipal pour une distribution en Janvier 2021.
- Accord pour l'achat par la commune d'un ordinateur portable pour utilisation pendant les réunions et aide à la rédaction des bulletins.
- Réflexion pour une offre ultérieure sur le terrain à vendre au Puy La Fourche proposée par la famille Reppel.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la souscription d'une assurance pour responsabilité civile et assurance fonctionnelle pour

l'ensemble du conseil municipal pour un coût de 50€ par an, payée avec ses propres deniers.

- Soirée Noël des enfants de la commune 2020 : en discussion quant à son maintien en raison du contexte sanitaire et du nombre de participants, au moins 40 personnes. Aux vues des restrictions et mesures gouvernementales en cours, la soirée de Noël sera annulée, et les cadeaux aux enfants seront récupérés par les familles en mairie.

- Relevé des compteurs d'eau : Le relevé annuel des compteurs sera effectué fin décembre/début janvier par les agents communaux accompagnés d'un membre du conseil municipal.

- Nous avons reçu les remerciements de la part de la Ligue contre le Cancer pour la subvention communale accordée. (100€)

🚦 Fin du conseil et levée de séance à 12H45.

➡ Prochaine séance du Conseil Municipal prévue en janvier 2021.

Le Maire

Lionel JEAN

Marie France JURBERT

Christine AIGUEPERSE

Sarah CHAUZEIX

Le secrétaire de séance

Maxime BOYER

André VONTRAT

Maxime BOYER

Nathalie GUBERT